



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 81537

Texte de la question

M. Yannick Moreau alerte M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation des chrétiens d'Orient. Face aux massacres, viols, tortures et enlèvements des chrétiens du Proche et Moyen Orient par l'État islamique, les forces irakiennes, kurdes et chrétiennes ont riposté avec succès. Les forces kurdes et les milices chrétiennes ont conjointement repris 163 villages autour de la ville syrienne de Kobané en février 2015. Les forces irakiennes se battent pour reprendre la ville de Ramadi, dont elles ont réinvesti le 27 mai deux quartiers. En mai 2014, les forces gouvernementales irakiennes ont repris Husseiba des mains de l'État islamique. Cette ville est située à quelques kilomètres de la capitale régionale ; samedi 6 juin 2015 encore, deux attaques aux mortiers lourds y ont été repoussées après plusieurs heures d'affrontement. Au-delà des discussions de stratégies de coalition n'aboutissant à aucune action concrète, il est nécessaire que ces chrétiens et les forces qui les défendent soient soutenus par la France. Alors que Paris a accueilli, mardi 2 juin 2015, la réunion de coalition co-présidée par le ministre français des affaires étrangères, Laurent Fabius et par le Premier ministre irakien, Haider al-Abadi, et rassemblant une vingtaine de ministres ou représentants d'organisations internationales, que compte faire le Gouvernement ? Une intervention française au sol semble inéluctable. À défaut, un soutien matériel et militaire français est indispensable pour faire face aux forces de l'État islamique. Face à la difficulté d'une action collective, comment la France compte-t-elle agir ? Il lui demande donc si une action internationale de soutien menée par la France aboutira enfin.

Texte de la réponse

La montée en puissance de Daech depuis l'été 2014 menace la stabilité de la région et sa diversité culturelle. Cette organisation terroriste est engagée dans une tentative d'éradication ethnique et religieuse, comme l'illustre l'exode des Chrétiens d'Orient, dont la présence millénaire sur ces terres est remise en cause. La France condamne fermement les violences et les exactions à l'encontre des civils, quelle que soit leur appartenance religieuse ou ethnique. Mais la barbarie de Daech ne doit pas non plus nous faire oublier celle du régime de Bachar al-Assad, qui commet des crimes contre sa propre population depuis plus de quatre ans et alimente l'extrémisme par sa fuite en avant militaire et son refus de toute ouverture politique. Face aux menaces graves qui pèsent sur les Chrétiens d'Orient et les autres minorités, la France a convoqué une réunion ministérielle du Conseil de sécurité des Nations unies le 27 mars consacrée aux « victimes de violences ethniques ou religieuses au Moyen-Orient » qui a permis de mobiliser la communauté internationale et de la sensibiliser à l'urgence de l'enjeu. A cette occasion, la France a proposé l'élaboration d'une charte d'action qui sera présentée lors d'une conférence internationale le 8 septembre à Paris accueillant les Etats concernés, des personnalités éminentes de la région et des organisations internationales. Cette charte opérationnelle présentera des mesures concrètes autour de trois volets : l'accompagnement humanitaire d'abord, pour répondre à l'urgence et permettre le retour des populations persécutées sur les terres dont elles ont été chassées ; les solutions politiques inclusives dans les pays en crise ; et enfin la lutte contre l'impunité pour les auteurs des crimes, dont certains sont constitutifs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. La France est pleinement engagée dans la Coalition internationale qui lutte contre Daech. A ce titre, elle a co-présidé, avec le Premier ministre irakien,

Haïder al-Abadi, et le secrétaire d'Etat américain, une réunion ministérielle restreinte organisée le 2 juin à Paris. Cette réunion a permis de réaffirmer l'unité de la Coalition autour de la stratégie définie en septembre dernier, qui vise à apporter un soutien aux forces locales luttant contre Daech, par l'appui aérien, la fourniture d'équipement et les actions de conseil et de formation. La prise en compte par la Coalition de l'objectif de protection des populations victimes de violences ethniques et religieuses a été réaffirmée. Cette réunion a également permis au gouvernement irakien de renouveler ses engagements politiques et militaires, notamment avec l'annonce d'un plan concret de libération de la province d'Anbar. De surcroît, un fonds international pour la stabilisation immédiate, porté par le PNUD, a été créé pour soutenir à court terme les efforts de stabilisation du pays, en répondant aux besoins urgents en infrastructures, aussi bien des populations déplacées que des zones libérées. La stratégie de la France comprend donc une réponse militaire, dans un premier temps, qui consiste à contribuer à l'action de la Coalition internationale en vue d'affaiblir et d'éradiquer à terme Daech. Mais au-delà de la dimension militaire, le socle de la stratégie de la France est d'abord le soutien à une politique irakienne inclusive, seule à même de restaurer la confiance entre l'ensemble des composantes de la société irakienne, gage de l'unité, de la stabilité et du redressement de ce pays.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Moreau](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81537

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2015](#), page 4411

Réponse publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5921